

M _____

LE 16 OCTOBRE 1998

CESSION DE PARTS

SARL "A.A. AGENCE DES BATIGNOLLES"

par Monsieur DUFOUR et Mademoiselle CARTON

au profit de

Monsieur ABDELKADER

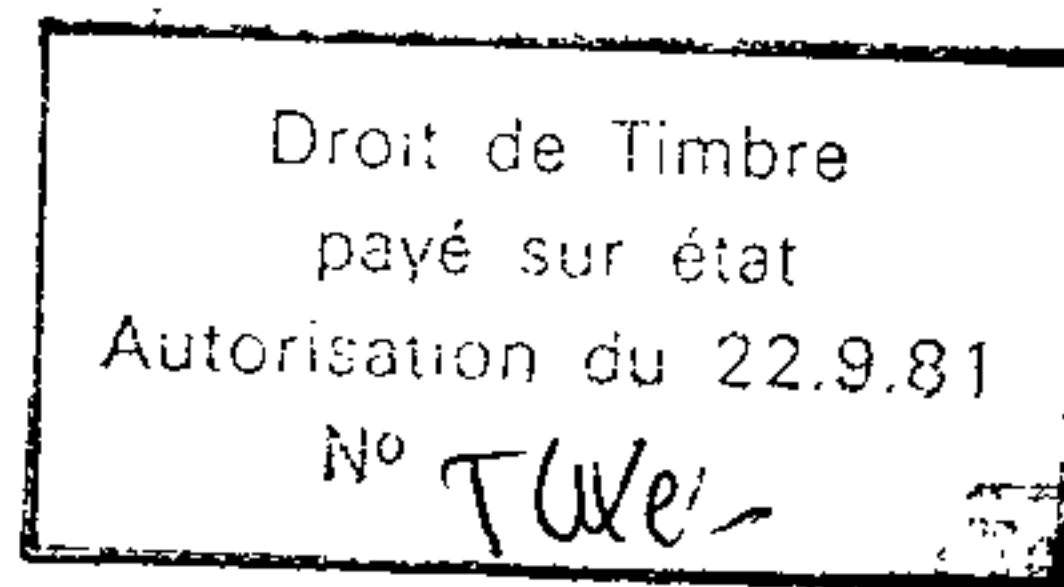
Hervé TÉTARD et Daniel DUJARDIN

NOTAIRES

9, Boulevard Saint-Denis - 75003 PARIS

TÉL. : 01.42.71.22.22

FAX : 01.42.71.81.75



981195 01

PG/MA

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT,

Le Seize OCTOBRE

**A PARIS (troisième arrondissement), 9 Boulevard Saint-Denis, au
siège de l'Office Notarial ci-après nommé,**

**Maître Daniel DUJARDIN, Notaire Associé soussigné, membre de la
Société Civile Professionnelle «Hervé TÉTARD et Daniel DUJARDIN,
Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à PARIS,**

**A REÇU le présent acte contenant CESSION DE PARTS
SOCIALES, à la requête de :**

Monsieur Jean **DUFOUR**, Directeur Commercial, demeurant à PARIS
(75017) 34, rue Truffaut.

Né à SAINT-CLOUD (92210) le 24 juin 1963.

Célibataire.

De nationalité française.

«Résident» en France au sens de la réglementation des changes

Mademoiselle Isabelle **CARTON**, Gérante de Sociétés, demeurant à
PARIS (75017) 34, rue Truffaut.

Née à PARIS (75013) le 20 mars 1964,

Célibataire.

De nationalité française.

«Résidente» en France au sens de la réglementation des changes

Ici présente,

AGISSANT tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire
de Monsieur **DUFOUR** sus nommé,

En vertu des pouvoirs qu'il lui a conférés suivant acte sous seing privé
en date à PARIS du 16 octobre 1998, dont l'original demeurera joint et annexé
aux présentes après mention.

D'une part, ci-après dénommés aux présentes sous le vocable

« LE CÉDANT »,

Monsieur Sliman **ABDELKADER**, Négociateur, demeurant à SAINT-DENIS (93200) 20, rue de Strasbourg.

Né à PARIS (75010) le 3 avril 1968.

Célibataire.

De nationalité française.

«Résident» en France au sens de la réglementation des changes

Ici présent.

D'autre part, ci-après dénommé aux présentes sous le vocable

« **LE CESSIONNAIRE** »,

Lesquels préalablement à la **CESSION DE PARTS SOCIALES** faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

Exposé

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PARIS du 1 octobre 1996, enregistré à la Recette Principale des Impôts de PARIS (75017) LES BATIGNOLLES le 2 octobre 1996 folio 11 Bordereau 240 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dénommée « **A.A. AGENCE DES BATIGNOLLES** », ayant son siège social à PARIS (75017), 34, rue Truffaut, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et ayant pour activité tant en France qu'à l'Etranger : toutes transactions immobilières, administration de biens, expertises et toutes opérations se rattachant à l'exercice de ces professions.

Ladite société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro B 409 197 050 (96 B 13574), depuis le 14 octobre 1996

Le capital social a été fixé à la somme de 50.000,00 Francs, divisé en 500 parts, de 100,00 Francs chacune, numérotées de 1 à 500, et actuellement réparties de la façon suivante :

- à Monsieur **ABDELKADER**, 245 parts,
- à Mademoiselle **CARTON**, 230 parts,
- à Monsieur **DUFOUR**, 25 parts.

Les parts ci-après cédées appartiennent au **CEDANT**, savoir :

- pour lui avoir été attribuées lors de la constitution de la société en représentation de :

Son apport en numéraire.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Le cédant cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, les **255** parts sociales, qu'il détient dans la Société à Responsabilité Limitée « **A.A. AGENCE DES BATIGNOLLES** ».

Les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Le **CESSIONNAIRE** sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.

Dès cette date, il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts.

Le **CESSIONNAIRE** aura seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **SOIXANTE DIX MILLE FRANCS (70.000 F)**

Dont le paiement a lieu de la manière indiquée ci-après.

PAIEMENT DU PRIX

LE CESSIONNAIRE a payé le prix ci-dessus exprimé comptant, aujourd'hui-même et ainsi qu'il résulte de la comptabilité du Notaire soussigné.

Ainsi que le **CEDANT** le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le cédant s'interdit expressément de créer, gérer, diriger ou faire-valoir, aucun établissement commercial de la nature de celui qui est exploité par la société, ou susceptible de lui faire concurrence, ou de s'y intéresser, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit, le tout dans l'étendue du dix-septième Arrondissement de PARIS et pendant une durée de deux ans, à compter de ce jour, sous peine de dommages et intérêts et sans préjudice du droit qu'aurait le cessionnaire de faire cesser toute infraction à cette clause.

NON GARANTIE DE PASSIF

Les parties précisent que les présentes sont établies, tant à la requête du **CEDANT** que du **CESSIONNAIRE**, sans garantie de passif, et donnent toute décharge au Notaire rédacteur à ce sujet.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites domicile est élu :

- Pour le **CEDANT** en son domicile indiqué en tête des présentes,
- Pour **LE CESSIONNAIRE** en son domicile également indiqué en tête des présente,

Pour la correspondance et le renvoi des pièces, domicile est élu en l'Etude du Notaire soussigné..

AGREMENT DES ASSOCIES

Les parts sociales étant librement cessibles à titre onéreux entre associés, le **CESSIONNAIRE** n'avait pas à être agréé en qualité de nouvel associé.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société, par acte extrajudiciaire, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

MODIFICATION DES STATUTS

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

L'article 8 « CAPITAL SOCIAL » des Statuts, se trouve donc rédigé de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de 50.000 Francs.

Il est divisé en 500 parts sociales de 100 Francs chacune, intégralement libérées et attribuées à Monsieur **ABDELKADER** :

Monsieur ABDELKADER	<u>500 parts</u>
EGAL au nombre de parts composant le capital social.	

ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655Ter du Code Général des Impôts.

Et comme conséquence, les droits de mutation exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes, s'élèvent à **4,80 %**.

PLUS-VALUES

La Société dont les parts sont présentement cédées, étant soumise au régime de l'impôt sur les Sociétés et n'étant pas à prépondérance immobilière au sens de l'article 16 de la loi numéro 78.688 du 5 juillet 1978, la plus-value sera imposable dans les conditions prévues à l'article 160 du Code Général des Impôts.

DECLARATIONS

Les **CEDANT** et **CESSIONNAIRE** font les déclarations suivantes:

- qu'il sont nés ainsi qu'il a été dit en tête des présentes ;
- qu'il n'ont pas et n'ont jamais été en état de déconfiture, de liquidation de biens, de règlement judiciaire ou cessation de paiement ;
- qu'il n'ont pas et n'ont jamais été en état d'interdiction, ni pourvu d'un conseil judiciaire ;
- que leur nationalité est celle indiqué en tête des présentes et n'ont jamais changé de nom ni de prénoms depuis leur naissance et qu'il ne sont pas en instance de divorce ou de séparation de corps ou de biens.

Le **CEDANT** fait les déclarations suivantes:

- qu'il est né ainsi qu'il a été dit en tête des présentes ;
- qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de déconfiture, de liquidation de biens, de règlement judiciaire ou cessation de paiement ;
- qu'il n'est pas et n'a jamais été en état d'interdiction, ni pourvu d'un conseil judiciaire ;
- que sa nationalité est celle indiqué en tête des présentes et n'a jamais changé de nom ni de prénoms depuis leur naissance et qu'il n'est pas en instance de divorce ou de séparation de corps ou de biens.

REMISE DE PIECES

Le **CEDANT** a, à l'instant, remis au **CESSIONNAIRE** qui le reconnaît, une copie à jour des statuts de la société émettrice, une copie du bilan arrêté à la date du 30 septembre 1998 et une copie de l'annexe de ce bilan, lesquelles sont certifiées par Madame CARTON gérant de ladite société.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par le **CESSIONNAIRE** qui s'oblige à leur paiement.

DONT ACTE

Et après lecture faite, les parties ont certifié exactes, chacune en ce qui la concerne, les déclarations contenues au présent acte, et les signatures ont été recueillies par Monsieur Pierre GOURJON, Sous Principal Clerc de Notaire, habilité à cet effet, qui a lui-même signé avec elles.

Le présent acte a été signé par le Notaire le même jour.

Suivent les signatures.

Suit l'annexe.

Sur la minute est écrit :
ENREGISTRE A PARIS, le 27 OCTOBRE 1998
Bordereau n° 390, Case 8
reçu : 3.360 Frs - signé illisible././.

Etats de synthèse

AGENCE DES BATIGNOLLES SARL

34, RUE LA CONDAMINE

75017 PARIS

APE : 703A

SIRET : 40919705000027

30/09/98

WESTPHAL CHRISTOPHE

Tél :

3 BIS RUE DE BREVANNES

Fax : 0145905054

94370

SUCY EN BRIE

Sommaire

Pg garde - Etats de Synthèse

Bilan SB 1

Compte de résultat SB 3

Certifié conforme

P. Adon

Bilan Actif

Au	30/09/98	31/12/97
Durée	09 mois	12 mois

	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces.brevets & droits simil.	3.317	2.626	691	2.764
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech., Matériel Outil. Ind.				
Autres immob. corporelles	11.409	2.666	8.743	10.454
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	3.000		3.000	3.000
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	11.433		11.433	11.433
TOTAL (I)	29.159	5.292	23.867	27.651
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvision				
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation (3)				
Clients & cptes rattachés	13.625		13.625	56.656
Autres créances	98.233		98.233	1.403
Capital sousc. & appel. non versé				
Valeurs mobilières placement				
dont actions propres				
Disponibilités	265.194		265.194	294.809
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charg. constatées d'avance (3)	4.946		4.946	6.327
TOTAL (II)	381.998		381.998	359.195
Charg. à répartir/plus.exer (III)				
Primes rembours. des oblig. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	411.157	5.292	405.865	386.846

- 1) dont droit au bail
- 2) dont à moins d'un an
- 3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Au		30/09/98	31/12/97
Durée		09 mois	12 mois

	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (Dont versé: 50.000)	50.000	50.000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	4.000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	46	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	67.540	49.046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	121.586	99.046
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès étab. crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et apports reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912	6.772
Dettes fiscales et sociales	169.010	167.165
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	114.358	113.863
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (IV)	284.279	287.800
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I-V)	405.865	386.846
(1) dont à plus d'un an	284.279	287.800
(1) dont à moins d'un an		
(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		
(3) dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Au	30/09/98	31/12/97
Durée	09 mois	12 mois

	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	611.709		611.709	641.448
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	611.709		611.709	641.448
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5.846	46.601
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)			62	
TOTAL (2)		(I)	617.617	688.049
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			194.972	292.423
Impôts, taxes et versements assimilés			4.909	3.826
Salaires et traitements			250.259	257.962
Charges sociales (10)			56.973	56.216
Dotations aux amortissements s/immobilisations			3.784	1.507
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges (12)			71	260
TOTAL (4)		(II)	510.969	612.194
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	106.648	75.855
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)		
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (5)				
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5)				1.591
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises s/provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement				
TOTAL (V)				1.591
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			8	6
Différences négatives de change				
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement				
TOTAL (VI)			8	6
2- RESULTAT FINANCIER		(V - VI)	-8	1.585
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I-II+III-IV+V-VI)	106.641	77.440

Compte de Résultat

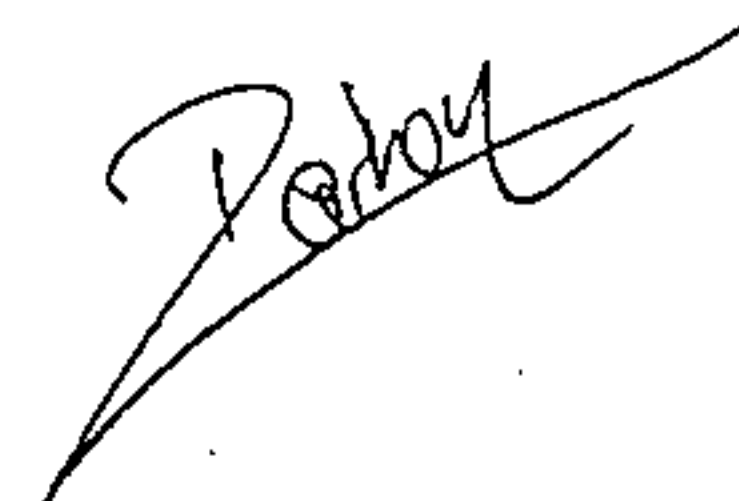
(Suite)

Au		30/09/98	31/12/97
Durée		09 mois	12 mois

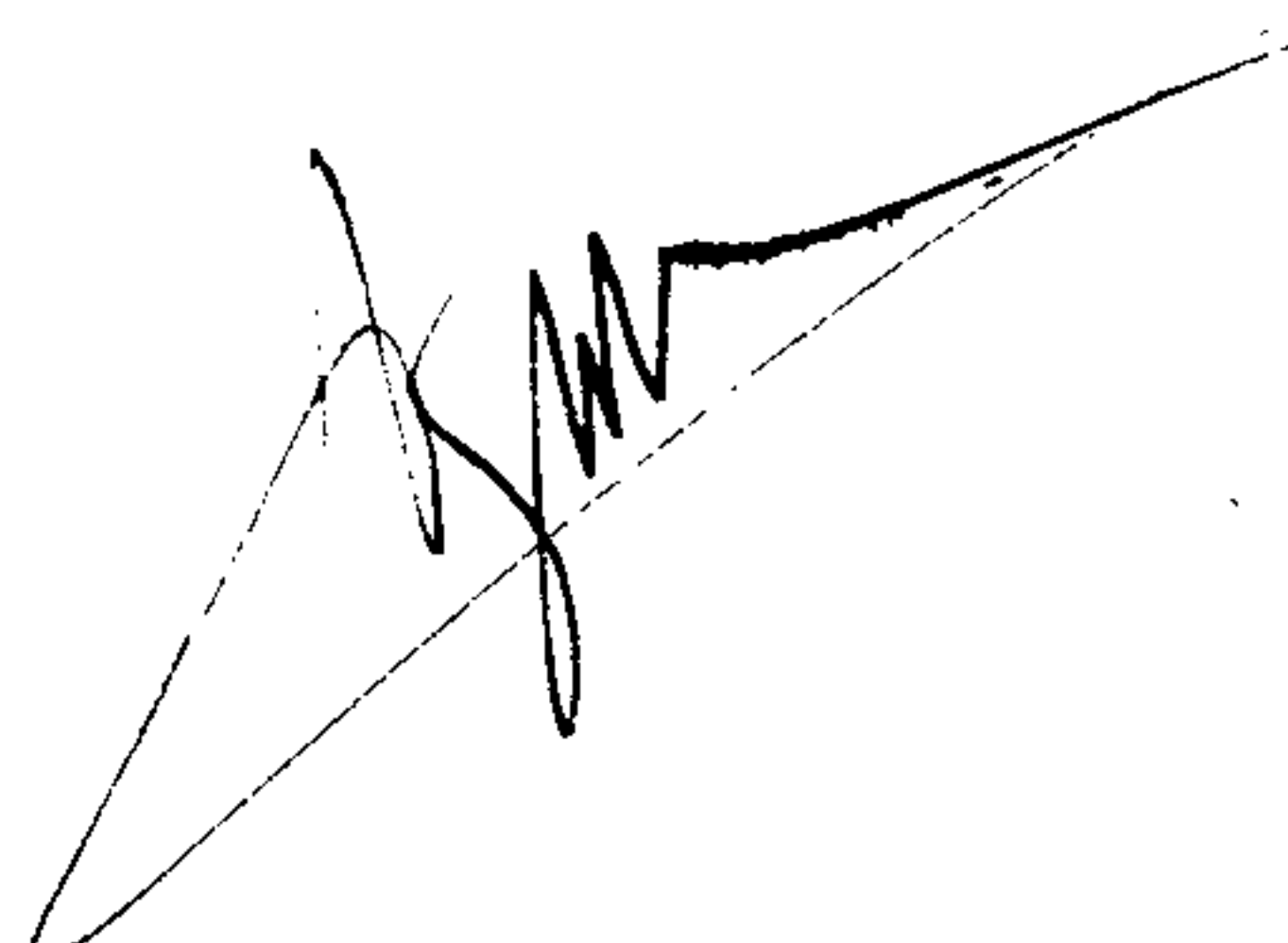
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises s/provisions et transferts de charges			
TOTAL	(VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion (6bis)			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL	(VIII)		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	39.101	28.394
PRODUITS			
	(I+III+V+VII)	617.617	689.640
CHARGES			
	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	550.077	640.594
5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		67.540	49.046

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Dont produits de locations immobilières		
produits afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont crédit-bail mobilier		
crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes exerc. antérieurs		
(5) Dont produits concernant des entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
(6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.)		
(9) Dont transfert de charges		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (pdts)		
(12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (chges)		

Copié conforme.



POUR COPIE AUTHENTIQUE DELIVREE SUR TREIZE
PAGES PAR LE NOTAIRE ASSOCIE SOUSSIGNE
CERTIFIEE EXACTEMENT CONFORME A LA MINUTE,
SANS RENVOI NI MOT NUL.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.